

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
07/01/97

Origine :
DGA
DISI

MMES et MM les Directeurs

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DGA n° 1/97 - DISI n° 1/97

Plan de classement :

1131						
------	--	--	--	--	--	--

Objet :
L'INFORMATIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Pièces jointes :



Liens :

Mod.circ	DGA	8/96	DISI	7/96
----------	-----	------	------	------

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

L. LE NEVE-RICORDEL - R. GRANDI - E. ARREDI

Téléphone :

01.42.79.33.02 - 01.42.79.30.37 - 03.85.39.74.06

@

Direction de la Gestion Administrative

Direction de l'Informatique et des Systèmes d'Information

MMES et MM les Directeurs

07/01/97

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Origine :

DGA

DISI

N/Réf. : DGA n° 1/97 - DISI n° 1/97

Objet : L'informatique d'accompagnement

Par circulaire *DGA n° 8/96 - DISI n° 7/96 du 24 avril 1996*, vous avez été informés du Projet Informatique Locale, tant au niveau de son organisation qu'à celui de l'état des travaux : recensement COBAIL, procédures à mettre en place.

Cependant, la priorité forte qui est donnée au projet SESAM/VITALE, et à toutes les applications centrales de production qui lui sont liées, conduit la CNAMTS à réorienter les travaux du Comité de Gestion de l'Informatique Locale.

Par suite, les Directions concernées de la Caisse Nationale (DGA et DISI) décident de recentrer le projet initial de l'Informatique Locale vers la réalisation de produits informatiques venant en accompagnement du Schéma Directeur Stratégique Informatique de la branche. Destinée à être généralisée à l'ensemble des Caisses, cette Informatique d'Accompagnement deviendra nationale.

En tout état de cause, la procédure de Labellisation Provisoire d'applications locales existantes est abandonnée.

1 - L'Informatique d'Accompagnement

1.1 - Les principes

Les travaux du Comité de Gestion de l'Informatique Locale sont réorientés vers la réalisation de produits informatiques destinés à être généralisés à l'ensemble des caisses, ces applications étant conçues en tant que produits d'accompagnement du SDSI.

Seuls les projets représentant un intérêt majeur pour la branche, et non développés par la CNAMTS, seront retenus. Ils pourront concerner soit des besoins des organismes relatifs à des thèmes en dehors du champ fonctionnel du SDSI, soit un besoin entrant dans le champ fonctionnel du SDSI et non couvert, à court terme, par les ressources de développement national.

1.2 - La procédure

La procédure retenue correspond à celle de la Labellisation Définitive, telle que définie dans le projet initial.

Cependant, cette dénomination n'est plus appropriée, sachant, en outre, que la généralisation à l'ensemble des caisses doit être l'aboutissement normal des nouveaux produits qui auront ainsi été réalisés.

La nouvelle appellation retenue est : **INFORMATIQUE
D'ACCOMPAGNEMENT.**

La démarche de développement des projets informatiques de la DISI est donc appliquée et adaptée, le cas échéant, à la particularité des thèmes concernés.

Ainsi, la Maîtrise d'Ouvrage est responsable :

- du choix du projet,
- de la formalisation du besoin jusqu'à l'élaboration du cahier des charges,
- de la validation fonctionnelle,
- du choix des sites pré-série et de l'accompagnement de l'action,
- de la communication,
- de la généralisation.

La Maîtrise d'Oeuvre est responsable :

- de l'évaluation du besoin,
- du choix de la Maîtrise d'Oeuvre Déléguée, en accord avec la Maîtrise d'Ouvrage,
- du suivi et du contrôle de l'étude détaillée et de la réalisation,
- de la recette technique,
- de l'intégration,
- de l'assistance technique en phase de pré-série,
- de la diffusion, l'installation et la mise en exploitation,
- de la hot line (assistance utilisateurs),
- de la coordination de la maintenance.

1.3 - L'organisation du projet

MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : Monsieur Loïc LE NEVE-RICORDEL - Directeur de la Gestion Administrative.

Représentant du Maître d'Ouvrage : Monsieur Jean DUCHET, Responsable du Département Maîtrise d'Ouvrage Production et Gestion Interne (MOPGI).

Maître d'Ouvrage Délégué : Monsieur Edouard ARREDI, Agent-Comptable de la CPAM de Saône-et-Loire (1).

MAITRISE D'OEUVRE

Maître d'Oeuvre : Monsieur Robert GRANDI, Directeur de la Direction de l'Informatique et du Système d'Information.

Représentant du Maître d'Oeuvre : Monsieur CANTIN , Responsable du Pôle MBI.

Responsable opérationnel du Maître d'Oeuvre : Monsieur Richard DELILLE.

Maîtrise d'Oeuvre Déléguée : tout produit relevant de l'Informatique d'Accompagnement doit être développé, dans le cadre d'une maîtrise d'oeuvre déléguée, par une CPAM ayant les ressources nécessaires à la réalisation globale du projet.

COMITE DE GESTION DE L'INFORMATIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Le CO.G.I.A. (nouvelle dénomination du C.G.I.L.) est l'instance de décision du projet d'accompagnement. Composé de représentants de la CNAMTS et de Directeurs de CPAM, il est présidé par le Maître d'Ouvrage Délégué.

INTERFACES AVEC LES PRODUITS NATIONAUX

Sont étudiés et mis en oeuvre, s'il y a lieu, les interfaces entre un produit d'accompagnement et les produits nationaux concernés, en concertation avec les interlocuteurs CNAMTS.

1.4 - Les premiers projets de l'Informatique d'Accompagnement

Quatre projets sont d'ores et déjà retenus.

Ce sont, par ordre de priorité :

Priorité 1 : Gestion de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Priorité 2 : Gestion des approvisionnements et des stocks (en accompagnement et

interfacé avec COPERNIC) ;

Priorité 3 : Gestion de la Commission de Recours Amiable ;

Priorité 4 : Gestion des services de prêt d'appareillage.

